

Envoi par courriel et par télécopie : 1 418 388-2444

Québec, le 15 octobre 2013

Madame Isabelle Bégin
Conseillère en gestion du territoire public
Direction des opérations intégrées de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Direction générale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
195, boulevard Perron Est
Caplan (Québec) G0C 1H0

Objet : Projet de parc éolien Des Moulins – Phase 2 dans la MRC d'Avignon
Mandat d'enquête et de médiation
Questionnement de la commission en DQ2

Madame,

En référence à la médiation environnementale dans le cadre du projet ci-haut mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet une question pour laquelle une réponse est attendue le 16 octobre.

Question 1

Des dédommagements ont-ils été attribués dans le passé à des détenteurs de baux de villégiature pour les nuisances potentiellement occasionnées par les parcs éoliens situés en terres publiques? Si oui, dans quelles circonstances? Quel est l'avis du Ministère à cet égard?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Rita LeBlanc
Coordonnatrice du secrétariat de la commission